

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 26 septembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphany ; Mme MARIETTAZ Anne ; M. SURGERE Clément ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphany).

Absents : M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme MARIETTAZ Anne se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2025
- 2) Etat des devis signés par le Maire
- 3) Solidarité Gaza
- 4) Chèques cadeaux pour les anciens
- 5) Prix concours maisons et balcons fleuris
- 6) Subventions exceptionnelles aux associations
- 7) Gestion du matériel donné par Virieu Animations
- 8) Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :
 - Convention CCBS installation d'une borne double IRVE
 - Convention SIEA – commande groupée borne IRVE
 - Demande de fonds de concours achat borne IRVE
- 9) Terrains de tennis
- 10) PPRN
- 11) Questions et informations diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2025

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Mme le Maire indique que Mme Rolande DEMITRES a remarqué une faute de frappe dans le point 10 dudit procès-verbal. Elle a précisé « qu'il n'est pas possible de demander une caution sans une régie de recette », et non pas « dans une régie de recette ».

Mme le Maire indique que la modification sera faite en ce sens.

Sans autre remarque, Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité.

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
WITKOWSKI	Parquet GIANINO	2 455,90 €
Bugey Léman Automatisme	Réparation / motorisation portail gendarmerie	4 971,00 €
SEDI	Impression bulletins Juillet	947,98 €
Les Bois du Monnet	Coupe de bois	Crédit 1 660,00 €
Jérôme Pras	Coupe de bois	Crédit 2 888,00 €
ONF	Coupe de bois	Crédit 3 500,00 €
SODEVAL	Renouvellement réseau EP au Murat	5 558,40 €
PDS (Fouquet)	Réparation frigo salle des fêtes	326,76 €
FRED'ELEC	Radiateur + prise salle de bain La Résidence	1 063,70 €

Mme Béatrice LACHENAL demande si l'appartement GIANINO n'a pas déjà été rénové en totalité.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il s'agissait seulement de l'isolation mais les sols n'avaient pas été faits.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si plusieurs devis ont été demandés pour ces travaux.

Mme le Maire répond par la négative étant donné que les travaux devaient être réalisés rapidement et que leur montant n'était pas très élevé.

Elle précise que, suite au décès de M. Michel GIANINO, le logement a été loué à sa fille, Sylvie.

Mme Béatrice LACHENAL interroge sur la réparation du frigo de la salle des fêtes. Il aurait peut-être été plus judicieux d'en racheter un neuf.

Mme le Maire répond qu'un frigo neuf coûte près de 800€. Elle précise qu'il s'agit de matériel professionnel.

Mme Huguette GIRERD estime que le coût d'un radiateur et d'une prise est assez élevé.

Mme le Maire répond qu'il ne s'agit pas seulement d'un radiateur mais également de sa pose et la reprise de plusieurs prises dans un des logements. Elle précise que la locataire aurait pu s'électrocuter suite à un dégât des eaux car les prises étaient mal placées.

3) SOLIDARITE GAZA

Affaire n°34/2025

Mme le Maire explique qu'un mail d'une habitante de LAVOURS a été reçu le 17 septembre en mairie. Elle interpelle les Maires et conseillers municipaux de la Communauté de Communes Bugey Sud sur le drame qui a lieu à GAZA. En effet, au-delà de la guerre, évidemment meurtrière et qui sévit notamment sur les civils, les israéliens bafouent tous les droits internationaux et bloquent l'aide humanitaire aux populations qui meurent de faim, de soif, de manque de soins.

Un modèle de lettre de la commune de Versonnex à destination du Président de la République est joint.

Mme le Maire propose de répondre à cet appel citoyen et d'écrire à Emmanuel MACRON au nom du Conseil Municipal avec copie à nos sénateurs et députés pour demander un cessez-le-feu à GAZA et l'accès à l'aide humanitaire.

Mme le Maire précise qu'elle a vérifié la sincérité de la lettre de la Commune de Versonnex. Le Maire de la Commune a répondu rapidement qu'il était bien l'auteur de ce courrier. Mme le Maire n'a pas repris la totalité de son contenu qui était un peu plus long et politisé pour ne retenir que la partie humanitaire.

Plusieurs conseillers sont contre le fait que ce courrier soit signé par le Maire et son Conseil Municipal. Certains estiment qu'il convient de s'occuper d'abord de la Commune de Virieu le Grand. De plus, ils indiquent que le Conseil Municipal n'a pas pris parti sur d'autres situations de guerre dans d'autres pays et qu'ils ne voient pas pourquoi celle-ci plus qu'une autre.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux leur accord pour signer cette lettre au nom du Conseil Municipal.

Vote : 8 Pour

5 Contre (Tiphane CHATILLON, Florent PAILLE par procuration, Jean-Claude MERINI, Huguette GIRERD, Clément SURGERE)

Mme le Maire indique donc que seuls les noms de ceux qui sont d'accord seront mentionnés dans le courrier.

4) CHEQUES CADEAUX POUR LES ANCIENS

Affaire n°35/2025

Mme le Maire rappelle qu'en décembre 2024, des chèques cadeaux ont été distribués aux anciens de 70 ans et plus, à hauteur de 28 € par personne, valables chez les commerçants de la Commune et dans deux restaurants du secteur, chez Plottin et Le Sérén.

Ils sont donnés en décembre et doivent être utilisés avant le 30 juin de l'année suivante.

Elle précise que 85,87% du budget alloué a été dépensé.

Il est proposé de réitérer cette opération cette année, à hauteur de 30 € par personne comme suggéré l'année dernière.

Elle en profite pour indiquer que des personnes sont fortement intéressées pour reprendre la gérance du restaurant et que si l'affaire se concrétise d'ici la fin de l'année, le restaurant de Virieu-le-Grand sera rajouté en plus de la crêperie, en lieu et place de Plottin et Le Sérén.

Mme Corinne BOUCHISSE demande les raisons qui font que le budget n'est pas utilisé dans sa totalité. Elle demande si on a connaissance des personnes qui ne les utilisent pas.

Mme le Maire répond que la plupart des bons non utilisés sont attribués à des personnes en maison de retraite, ou sont perdus par les bénéficiaires et d'autres ne souhaitent pas les utiliser.

Mme Tiphane CHATILLON propose d'allonger la durée de validité des bons.

Mme le Maire répond qu'il faut que les bons soient payés avant le 31 décembre de l'année suivante sachant que les commerçants attendent d'en avoir plusieurs pour faire leur facture.

Elle précise également que la date du 30 juin peut être modifiée par ses soins en cas d'impondérable.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider l'attribution de chèques cadeaux d'un montant total de 30€ par personne pour les aînés de 70 ans et plus.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité

5) PRIX CONCOURS MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Affaire n°36/2025

Mme le Maire explique que le concours des balcons et maisons fleuris a été réitéré cette année.

Trois lauréats sur six ont été classés et recevront un prix lors de la cérémonie des vœux en janvier 2026.

Il est proposé d'allouer un budget de 120€ en chèques cadeaux répartis comme suit : 50 € au premier, 40 € au deuxième, 30 € au troisième.

Les autres participants recevront une petite plante.

Mme Béatrice LACHENAL explique que ce concours la chagrine étant donné qu'il se déroule en été alors que les restrictions d'eau sont évoquées chaque année.

Elle précise que la Commune fait attention pour ne pas mettre trop de fleurs afin d'éviter l'utilisation de l'eau en période de sécheresse. Elle ne comprend donc pas pourquoi la Commune demande aux habitants de s'investir autant en organisant un concours. Elle précise que féliciter les personnes qui fleurissent leur jardin spontanément se comprend mais inciter d'autres personnes à investir financièrement en fleurs, en eau et en temps semble mal venu.

Mme Tiphonie CHATILLON répond que les personnes qui s'inscrivent sont souvent des passionnés de plantes et de fleurs.

Mme Béatrice LACHENAL explique que c'est le principe du concours qui la chiffonne aux vues des restrictions estivales.

Mme Tiphonie CHATILLON précise que la plupart des inscrits ont des récupérateurs d'eau afin de palier la sécheresse et les restrictions d'eau.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'attribution de chèques cadeaux aux lauréats du prix concours maisons et balcons fleuris.

Vote : 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE)

1 Contre (Béatrice LACHENAL)

11 Pour – Approuvé à la majorité

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire explique que l'association TELLDÉM, nouvellement installée sur la Commune, a sollicité une subvention à hauteur de nos possibilités pour l'organisation du festival Reggae qui s'est tenu à la salle des fêtes le 13 septembre 2025.

Suite à la dissolution de Virieu Animations, les matériels et l'argent disponible sont revenus à la mairie. La somme versée par l'association s'élève à 6 386,27 €.

La Présidente de VA avait donné son accord pour financer la moitié du projet Harcèlement qui a été mené par Théart & Co à l'école sur l'année 2024/2025 pour un montant de 2 535 €.

En arrondissant, au-delà du théâtre à l'école, il resterait une somme de 5 000 € en provenance de l'association. Il est proposé d'attribuer une subvention 2025 exceptionnelle aux associations ou assimilés qui sont actives sur la commune comme suit :

Associations	Montant de la subvention exceptionnelle
Anciens Combattants	300 €
Chorus	300 €
L'Harmonie l'Arène	2 000 €
Les Marionnettes de la Tour	300 €
Virieu Rugby Club	500 €
Telldem	600 € (300 + 300)
Bibliothèque municipale	500 €
Coopérative de l'école	500 €

Mme le Maire précise qu'elle souhaite attribuer 2 000 € à l'harmonie car l'association a un budget prévisionnel dans le rouge à hauteur de 2 400 € et qu'elle estime que cette association est importante pour la Commune.

Mme Corinne BOUCHISSE s'interroge sur la subvention pour la bibliothèque qui n'est normalement plus une association.

Mme le Maire répond que ce n'est plus une association et que c'est pour cela qu'elle a précisé que cette subvention sera attribuée aux associations et assimilés. Il en est de même pour la coopérative de l'école qui n'est pas une association.

Mme Tiphane CHATILLON explique qu'elle est contre, et M. Florent PAILLE également. Elle estime que toutes les associations de la Commune devraient être bénéficiaires à part égale. Elle explique que beaucoup d'associations sont manquantes telles que le club des anciens, les chasseurs, le tennis, le foot, le judo.

Mme Tiphane CHATILLON précise également qu'elle a assisté à une réunion à 18h et que des parents souhaitent rouvrir un Sou des Ecoles. Elle a été mandatée pour avertir le Conseil Municipal que la semaine prochaine, une Assemblée Générale sera organisée pour la création de l'association et une subvention exceptionnelle sera demandée par l'association pour son démarrage. Ils prévoient une première manifestation pour Halloween.

Mme Tiphane CHATILLON explique que toutes les associations de la Commune ont contribué à Virieu Animations et donc que c'est grâce à toutes les associations que cette somme est disponible.

Elle indique que les membres du bureau de Virieu Animations auraient souhaité reverser la somme restante à part égale entre toutes les associations de la Commune mais que ses statuts l'en empêchaient. Seule la Commune était bénéficiaire de l'excédent restant.

Mme Tiphane CHATILLON estime que toutes les associations doivent en bénéficier à part égale et qu'il convient même d'attendre la création du Sou des Ecoles.

Mme le Maire répond qu'elle a envisagé d'intégrer d'autres associations comme le judo.

Mme Béatrice LACHENAL confirme qu'il convient d'intégrer le judo, les boules, les restos du cœur, Agath, Brass at home et bien d'autres.

M. Yves WITKOWSKI explique qu'il n'est pas d'accord avec le fait de partager à toutes les associations de la Commune étant donné que certaines n'organisent aucune manifestation sur la Commune.

Mme Tiphane CHATILLON répond que des associations qui organisent des manifestations sont quand même manquantes dans la liste. Elle dénonce une inégalité entre le montant attribué aux associations déjà mentionnées dans la liste.

Mme le Maire répond qu'elle estime légitime d'aider l'harmonie, qui œuvre beaucoup pour la Commune, en les aidant à payer les professeurs de musique.

Mme Tiphane CHATILLON indique que, dans cette même optique, l'association des chasseurs, qui ne demande pas de subvention, va devoir payer 7 000 € de dégâts et qu'elle ne sait pas comment elle va faire.

Elle précise que d'autres associations ont des frais et qu'elle estime qu'il convient de partager à part égale.

Mme le Maire propose de reporter ce point et de retravailler sur le sujet.

Mme Huguette GIRERD demande si c'est la première année que l'harmonie est dans le rouge.

Mme le Maire répond qu'ils ont fini avec 63€ en 2024 et que leur budget prévisionnel pour cette année 2025 annonçait un déficit de 2 460 €.

Ce point sera revu lors de la prochaine séance.

7) GESTION DU MATERIEL DONNE PAR VIRIEU ANIMATIONS

Affaire n°37/2025

Mme le Maire rappelle que, suite à la dissolution de Virieu Animations, la mairie a récupéré les matériels disponibles pour les prêter aux associations ou les louer aux particuliers.

Lors du précédent conseil municipal, il a été acté une caution de 1 000 € pour les gros matériels comme les barnums et une caution de 300 € pour les autres, aussi bien pour les associations que pour les particuliers.

Le tableau de prix de location a été finalisé pour présentation à la séance de ce soir.

Mme le Maire suggère de prêter également aux particuliers comme aux associations avec retenue sur caution en cas de détérioration. Elle précise que ces locations ne feront pas rentrer beaucoup d'argent et que la Commune n'est pas là pour faire des bénéfices.

Mme Tiphane CHATILLON précise que ce tableau a été voté lors du dernier conseil.

Mme le Maire répond que seules les cautions ont été votées mais que les tarifs n'ont pas été validés car les conseillers préféraient avoir une grille de tarifs déjà remplie.

Mme Tiphane CHATILLON estime qu'il est normal de prêter le matériel aux associations mais que les particuliers savent que s'ils organisent une manifestation privée, cela va leur coûter de l'argent.

Elle demande également qui devra vérifier le matériel avant et après le prêt.

M. Yves WITKOWSKI répond que ce sera la responsabilité de celui qui donne le matériel et le récupère.

Mme Béatrice LACHENAL répond que le matériel devra être vérifié, que ce soit prêté à une association ou loué à un particulier.

Mme Huguette GIRERD pense que le fait de ne pas louer aux particuliers rendrait peut-être le travail administratif plus simple mais estime que ce travail ne prendra pas beaucoup de temps aux employés.

M. Jean-Claude MERINI continue en précisant que la location permettra d'inciter le particulier à rendre le matériel en état.

Mme le Maire répond que la caution est là pour pallier ce genre de problème.

Mme Huguette GIRERD demande s'il y aura une personne attitrée pour la remise du matériel.

Mme le Maire répond que ce sont les employés communaux qui remettront le matériel durant les horaires de travail, et si c'est le week-end, c'est un élu qui le fera.

Mme Huguette GIRERD suppose que ce sont donc les employés communaux qui devront faire l'état des lieux du matériel.

Mme Corinne BOUCHISSE estime qu'il faut voir à quelle fréquence le matériel sera demandé. Elle pense que les employés ont déjà beaucoup de choses à faire. Ils devraient d'abord faire leur travail plutôt que de prendre encore du temps pour faire la remise du matériel et ce qui en découle.

Mme le Maire indique qu'elle a un mariage le 4 octobre et que les futurs mariés ont demandé deux tables et des chaises. Une autre demande a eu lieu le 13 septembre pour des tables et des bancs, mais il y a peu de demandes.

Mme Tiphane CHATILLON répond que pour l'instant il n'y a pas beaucoup de demandes mais que cela pourrait changer en période estivale.

De plus, la demande du 13 septembre a été faite en tant que location.

Mme le Maire répond qu'un don a été demandé à l'entreprise Bellini en échange du matériel étant donné que les tarifs n'avaient pas été validés lors du dernier conseil de juin.

M. Clément SURGERE estime que la Commune ne peut pas prêter le matériel car ce genre de location coûte cher à un particulier chez une entreprise et que cela permettra à la Commune d'avoir un peu d'argent.

Mme Tiphane CHATILLON est d'accord avec M. Clément SURGERE.

Mme le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance des tarifs qui leurs ont été envoyés en pièce jointe avec la convocation afin de valider les tarifs proposés.

DESIGNATION	TARIFS : A l'unité <i>Pour le jour de la manifestation</i>
TABLES	5 €
BANCS	2 €
CHAISES	2 €
TABLE + 2 BANCS	8 €
MANGE DEBOUT	2 €
BARNUM 6X3 <i>NE PAS MONTER EN CAS DE VENT</i>	1 jour : 80 € 2 jours : 150 €
BARNUM 3X3 <i>NE PAS MONTER EN CAS DE VENT</i>	1 jour : 50 € 2 jours : 90 €
POIDS POUR BARNUM	10 €
GRILLES D'EXPOSITION 12 grilles 120x190 cm 12 grilles 100x140 cm	1 € / grille
FRITEUSE A GAZ <i>GAZ NON FOURNI</i>	100 €
PERCOLATEUR 100 TASSES	10 €
MACHINE A HOT DOG	15 €
CONGELATEUR	5 €
FRIGO AVEC PETIT CONGEL	5 €
ETUVE	10 €
GARANTIE GROS MATERIEL (barnums, poids, friteuse)	1 000 €
GARANTIE PETIT MATERIEL	300 €

VAISSELLE à la SALLE DES FETES	
DESIGNATION	PRIX
PICHETS PLASTIQUE 1L	30 € le lot quelle que soit la quantité
VERRES A PIED	
GRANDES ASSIETTES	
PETITES ASSIETTES	
ASSIETTES CREUSES	
COUTEAUX	
FOURCHETTES	
GRANDES CUILLERES	
PETITES CUILLERES	

M. Yves WITKOWSKI demande comment se passera l'encaissement de ces locations.
Mme le Maire répond que les habitants recevront un titre pour avis de paiement.

Mme Béatrice LACHENAL explique que faire payer ne changera pas le fait que les employés vont devoir prendre de leur temps pour remettre le matériel ou faire les factures et que ceci coûtera plus que 4€. Elle propose de demander plutôt un tarif forfaitaire pour le temps passé par les employés entre 20 € ou 30 €.

Mme Tiphany CHATILLON suggère un don.

Mme Huguette GIRERD demande s'il est possible de faire une période d'essai.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de délibérer Pour ou Contre la location du matériel aux particuliers de la Commune selon les tarifs proposés.

Vote : 3 Contre (Béatrice LACHENAL, Yves WITKOWSKI, Rolande DEMITRES par procuration)

10 Pour – Approuvé à la majorité

Une période d'essai pourra être envisagée afin de déterminer la pertinence de la mise en location du matériel aux particuliers de la Commune.

8) INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Mme le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, les parkings de 20 places de stationnement et plus doivent être équipés d'une borne de recharge électrique.

Notre commune avait exprimé des besoins à hauteur de 2 bornes, une à la gare et une sur la Place du Monument.

▪ Convention CCBS installation d'une borne double IRVE

Affaire n°38/2025

La Communauté de Communes Bugey Sud va lancer une expérimentation de véhicule en autopartage. A ce titre, une voiture électrique sera mise à disposition de la population. Initialement prévu sur le parking de la gare côté rond-point, Mme le Maire a suggéré de mettre cette place sur le parking gare côté village, moins saturé, pour être plus sûr que la place reste libre lors du retour du véhicule en autopartage.

Toutefois, la Communauté de Communes Bugey Sud estime que cet emplacement serait moins visible et finalement, a opté pour un emplacement à côté de la gare, près de l'ancien garage BOURE dont le plan a été fourni dans la notice jointe à la convocation de la présente séance. Une borne de recharge double avec deux rechargements simultanés donc 2 places de parking, sera donc installée par la Communauté de Communes Bugey Sud.

La borne de recharge prévue à la gare se trouve ainsi gérée par la Communauté de Communes Bugey Sud.

Il est proposé de valider la mise en place d'une IRVE par la Communauté de Communes Bugey Sud à cet emplacement.

Mme Béatrice LACHENAL demande comment fonctionne ce système d'autopartage. S'agit-il d'une location, en réservation, et où reposer le véhicule.

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'une location et que le véhicule doit revenir à son point d'origine.

Mme Béatrice LACHENAL explique que ces véhicules sont des véhicules ventouses et qu'il y a des risques que cette place ne soit pas disponible pour le véhicule en autopartage.

Mme Huguette GIRERD demande combien va coûter cette installation à la Commune.

Mme le Maire répond que tout est pris en charge par la Communauté de Communes Bugey Sud. Ils se chargent d'installer une borne double, une place pour l'autopartage et une place pour les particuliers, et de sa totale gestion.

Mme Tiphanie CHATILLON demande comment cela se passe si l'arbre à côté de l'emplacement tombe sur la voiture.

M. Jean-Claude MERINI demande comment il doit faire s'il souhaite prendre la voiture.

Mme le Maire répond que les modalités seront précisées lorsque la borne sera installée.

Mme Béatrice LACHENAL demande si d'autres bornes en autopartage sont prévues sur d'autres communes.

Mme le Maire répond qu'il y en a une de prévue à Culoz et deux à Belley.

Mme Béatrice LACHENAL demande dans combien de temps l'installation est envisagée.

Mme le Maire répond qu'aucune date ne lui a été indiquée à l'heure actuelle. Pour cela, il faut déjà valider son emplacement.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de valider son emplacement et de signer la convention avec la Communauté de Communes pour la mise en place d'une borne double IRVE et de sa gestion dans le cadre de l'autopartage.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité

▪ **Convention SIEA – Commande groupée borne IRVE**

Affaire n°39/2025

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prévoir une deuxième borne de recharge et qu'il avait déjà été envisagé de l'installer sur la Place du Monument.

Le SIEA propose à ses communes adhérentes de gérer ce marché de commande en tant que coordonnateur. Il convient donc de signer une convention pour adhérer à un groupement de commandes et bénéficier de tarifs par quantité auprès du fournisseur retenu qui est l'entreprise Résonnance.

Mme le Maire propose de signer cette convention.

M. Yves WITKOWSKI demande combien coûtera cette installation.

Mme le Maire répond que, n'étant pas adhérent pour l'instant, le coût n'est qu'approximatif.

Elle précise que le SIEA participe à hauteur de 75% mais que ce détail est prévu au point suivant.

Mme Huguette GIRERD indique qu'il n'est pas judicieux de signer la convention sans avoir de tarif.

M. Jean-Claude MERINI explique que de toute manière, le tarif groupé sera toujours plus avantageux que l'achat d'une seule borne.

Mme le Maire précise que le SIEA demande une participation de 500€ pour adhérer à ce service qui permet à la Commune de bénéficier du tarif groupé et également de l'aide financière du SIEA.

Mme Béatrice LACHENAL demande si cette aide n'est valable que par le SIEA.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

Mme Béatrice LACHENAL reprend donc que si la Commune ne signe pas cette convention, le SIEA ne donne pas de subvention.

Elle demande des précisions sur la convention qui mentionne l'achat de cinq bornes.

Mme le Maire répond que la participation de 500€ est demandée pour l'achat d'une à cinq bornes mais que seule l'achat de la première borne est aidé financièrement par le SIEA.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de valider la signature de la convention pour l'adhésion au groupement de commande des IRVE par le SIEA.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité

▪ **Demande de fonds de concours achat borne IRVE**

Affaire n°40/2025

Mme le Maire continue en expliquant que le SIEA propose de participer au financement de la première borne semi-rapide de chaque commune adhérente, via le mécanisme des fonds de concours.

Le coût sur la base des prix de l'accord cadre pour la fourniture, l'installation, le raccordement et la signalétique d'une borne semi-rapide ainsi que son branchement simple au réseau d'électricité est estimé à 30 000 € HT.

L'aide par fonds de concours est limitée à 75% de l'opération, limitée à 22 000 € HT par commune.

Mme le Maire propose donc de constituer le dossier du fonds de concours pour bénéficier de la subvention du SIEA pour l'achat de la première borne semi-rapide.

Elle reprecise que deux bornes sont nécessaires sur la Commune. Une sera donc prise en charge entièrement par la Communauté de Communes Bugey Sud dans le cadre de l'autopartage, et la deuxième peut être financée à hauteur de 75% par le SIEA. Cela évite donc d'avoir à charge deux bornes dont seulement une bénéficierait d'une aide financière.

Mme Huguette GIRERD demande des renseignements au niveau de l'entretien.

Mme le Maire répond que la maintenance sera à la charge de la Commune.

M. Jean-Claude MERINI demande si l'entreprise qui fera la maintenance sur la borne de la Communauté de Communes ne pourra pas faire également celle sur la Place.

Mme le Maire répond que la Communauté de Communes passe également par le SIEA donc c'est la même entreprise qui viendra faire la maintenance.

M. Jean-Claude MERINI demande si les frais de déplacement seront donc comptabilisés une seule fois ou deux fois, une par borne.

Mme le Maire répond que la maintenance sera d'environ 1 000€ par an. Elle précise que les particuliers devront payer pour faire recharger leur voiture. Ces paiements dématérialisés seront collectés par l'entreprise qui les reversera à la Commune, moyennant une petite commission.

Mme le Maire a demandé au SIEA si les recettes couvrent le coût de maintenance. Il lui a été répondu qu'il faut environ 10 recharges par semaine pour les couvrir.

Plusieurs conseillers estiment qu'il y a peu de voitures électriques sur la Commune à l'heure actuelle.

Mme le Maire explique que ce genre de véhicule va certainement croître.

M. Jean-Claude MERINI indique que les particuliers de la Commune qui ont une voiture électrique la recharge à leur domicile. Les bornes seront donc utilisées par des personnes extérieures.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de valider la demande de fonds de concours au SIEA pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la Place du Monument.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité

9) TERRAINS DE TENNIS

Affaire n°41/2025

Suite au dernier conseil municipal, Mme le Maire explique que plusieurs entreprises ont été consultées afin de faire diminuer le coût des travaux de réfection des terrains de tennis.

Elle précise à nouveau que les demandes de subventions n'ont pas obtenu le maximum souhaité, mais que 5 000 € de fonds de concours de la Communauté de Communes Bugey Sud peuvent être pris en compte dans le plan de financement.

Elle indique que les entreprises consultées préconisent deux terrains de tennis et non un seul.

Le moins cher dans les devis propose un court en béton poreux et un en gazon synthétique, ce qui permet d'offrir deux surfaces de jeux différentes, une plus speed pour les joueurs confirmés et une plus souple pour les débutants ou les joueurs occasionnels.

Le montant pour refaire les deux terrains ainsi s'élève à 94 980 € TTC.

Les demandes des subventions avaient été faites sur la base de devis d'un montant de 117 775€.

Si le montant des travaux diminue, les subventions diminuent également en principe, sauf pour le fonds de concours. Le reste à charge pour la commune est estimé à 40 335 € TTC au maximum.

Il a été proposé d'installer des agrès de fitness sur l'aire d'entraînement et sur un des terrains de tennis. Il n'est probablement pas judicieux d'en prévoir autant, sans compter le coût de ces installations.

M. Jean-Claude MERINI demande qui préconise de garder deux terrains.

Mme le Maire répond que plusieurs personnes lui ont fait cette remarque.

M. Clément SURGERE explique qu'il y a peu de cours de tennis dans le secteur ; un sur Belley avec un abonnement assez élevé, un autre à Champagne qui est loin, Culoz est très cher et le seul terrain accessible à l'heure actuelle est celui de Cressin mais du coup, les terrains sont constamment utilisés ce qui fait qu'il est compliqué de pouvoir y jouer.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si l'association de tennis gérera les terrains.

M. Clément SURGERE répond par l'affirmative notamment pour l'entretien.

Mme Béatrice LACHENAL demande s'il y aura des droits d'entrée.

M. Clément SURGERE répond par l'affirmative avec probablement un système à carte.

Mme Béatrice LACHENAL demande combien de membres compte l'association.

M. Clément SURGERE répond qu'actuellement, il refuse toutes les demandes en expliquant que les terrains ne sont pas praticables pour l'instant, du fait de leur état, et que certaines personnes s'en servent pour faire faire les besoins de leur chien.

Mme Corinne BOUCHISSE demande à M. Yves WITKOWSKI, qui connaît l'association de tennis depuis de nombreuses années, quelle était sa fréquentation.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'au début il y avait beaucoup de monde mais que cela a diminué.

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle est arrivée en 2009 sur la Commune et qu'elle n'a jamais vu beaucoup de monde.

M. Clément SURGERE répond que le terrain n'était déjà pas praticable. Il estime qu'avec deux terrains neufs, il y aura sûrement une bonne fréquentation surtout en restant raisonnable sur les tarifs d'accès. Un système à carte serait envisagé avec des tarifs en fonction de la fréquentation prévue à l'année, un tarif pour les familles. Il explique que les travaux n'étant qu'un projet, le sujet n'a pas encore été réfléchi entièrement.

Mme Tiphonie CHATILLON demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir le côté surveillance afin de limiter les dégradations. Peut-être voir pour une vidéo surveillance.

M. Clément SURGERE explique que tous les terrains de tennis sont munis d'un portail pour empêcher les personnes non autorisées d'entrer.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il est possible de mettre des caméras mais qu'on est sur le domaine public.

Mme le Maire continue en indiquant que sur le domaine public, la vidéo surveillance est soumise à autorisation préfectorale, est relativement onéreuse et bénéficie de peu d'aide financière.

Mme Tiphonie CHATILLON estime que de l'argent a été mis dans le city stade et qu'il a été dégradé dès le lendemain de son inauguration. L'installation d'une surveillance serait donc à envisager.

M. Yves WITKOWSKI propose une solution est faisant signer une convention entre la mairie et l'association de tennis et en mettant les cours de terrains à la location. De ce fait, les terrains deviendraient du domaine privé et des caméras pourraient être mises sans autorisation.

Mme Tiphonie CHATILLON répond que cette solution ne concerne que les tennis et pas le city stade.

M. Jean-Claude MERINI explique que ce serait dommage de ne faire que pour une partie du site.

Mme Béatrice LACHENAL demande si le club de tennis fait partie de la fédération de tennis.

M. Clément SURGERE répond par la négative pour l'instant, mais que si les terrains sont rénovés, cela serait envisagé.

Mme Huguette GIRERD demande à combien est estimée la durée de vie de ces terrains.

M. Clément SURGERE répond que cela dépend des surfaces et de l'entretien des terrains mais il est possible de partir sur environ 25 ans. Il explique que cela donnerait aussi une valeur en plus à la Commune.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les travaux de réfection des terrains de tennis et de valider le nouveau plan de financement.

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle vote Contre car elle préférerait que cet argent soit mis dans des jeux pour les enfants au Clos Montfalcon.

Elle propose de reporter cette décision au prochain conseil avec un projet d'installation de vidéo surveillance.

Mme le Maire explique que ce n'est pas la première fois que ce point est reporté et qu'il faut décider ce soir étant donné que la fin de l'année arrive vite et que les demandes de subventions risquent de ne plus être valables.

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle n'est pas contre le fait de refaire les terrains de tennis mais que mettre 40 000€ dans des travaux pour que ce soit dégradé juste après est à prendre en compte. De plus, c'est une somme non négligeable et que des jeux pourraient être installés à Montfalcon pour un coût moindre.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il n'y a que très peu d'enfants qui fréquentent les jeux du parc Montfalcon.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que s'il y avait des jeux, le lieu serait plus fréquenté. A l'heure actuelle, il n'y a pas de jeux pour les petits donc les parents ne les emmènent pas.

M. Clément SURGERE répond que les tennis sont ouverts pour les personnes de 3 ans à 90 ans.

Mme Huguette GIRERD explique qu'il est dommage de n'avoir pas fait un projet global.

Mme le Maire indique que les gendarmes souhaiteraient une vidéo surveillance sur la Commune mais qu'il faut compter environ 10 000€ par caméra, subventionnée à 50% en principe et qu'il en faudrait une dizaine sur la Commune.

Elle demande de passer au vote.

Vote : 3 Contre (Béatrice LACHENAL, Corinne BOUCHISSE, Huguette GIRERD)

3 Abstentions (Tiphonie CHATILLON, Florent PAILLE par procuration, Laetitia BOUVIER)

7 Pour – Approuvé à la majorité

10) PPRN

Affaire n°42/2025

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que suite aux éboulements de novembre 2017, la DDT a décidé de réviser le PPRN de 2014 de la Commune. Un porter à connaissance avec une nouvelle cartographie des risques a été adressé en mairie en décembre 2022 par la Préfecture et est appliqué depuis dans les demandes d'urbanisme. La Commune cumule les risques : chutes de blocs, mouvements de terrain, inondations, eaux de ruissellement.

Quelques réunions de travail avec la mairie ont permis de repréciser les aléas, c'est-à-dire les risques ; les enjeux en précisant qu'un risque en zone habitée est évidemment plus impactant qu'en pleine forêt ; et la carte de zonage par croisement des aléas et des enjeux.

Les zones à risques n'interdisent pas tout. Il est possible de faire des choses sous certaines conditions. Les zones à risque fort interdisent les constructions nouvelles. Les zones à risques même faibles ne permettent pas l'installation de populations fragiles comme les enfants, les personnes âgées, ou les personnes handicapées. Il est rappelé que les particuliers peuvent obtenir des aides pour protéger leur maison, jusqu'à 80% pour les batardaux.

La DDT rappelle également que les filets pare-blocs installés sur 270m en haut de VIRIEU doivent être entretenus, débroussaillés, ainsi que la rivière. Chaque riverain devant faire le nécessaire sur sa parcelle.

Il est proposé de valider la carte de zonage.

Pour ce qui est de la suite de la procédure, une réunion publique aura lieu le 26 novembre à 18h30 à la salle des fêtes, suivie d'une enquête publique avec la même commissaire enquêtrice que pour le PLU, entre le 15 décembre et le 24 janvier.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux de donner leur avis sur le Plan de Prévention des Risques Naturels.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Restaurant

Mme le Maire explique que les lyonnaises qui avaient répondu à l'annonce du restaurant ont laissé tomber. Un autre couple a également visité puis s'est désisté car trop grand pour eux.

Finalement un couple, restaurateurs en Ardèche, souhaite le reprendre. Ils proposeront un menu du jour aux environs de 18 € le midi en semaine et un menu plus élaboré le week-end. Ils ouvriront tous les midis sauf le jeudi ainsi que le vendredi et samedi soir. Le bar sera ouvert de 06h à 12h tous les jours sauf le jeudi. Ils seront à l'écoute et s'adapteront tant sur les horaires que sur les plats proposés. Ils sont d'accord sur le loyer à 1 000 € par mois pendant un an puis 1 500 €.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si le bail est déjà signé.

Mme le Maire répond qu'ils doivent d'abord créer leur société, ce qui est en cours. Le bail sera rédigé par le notaire mais un projet leur a été envoyé.

Ils avaient envisagé d'ouvrir début octobre mais les délais seront trop restreints.

Mme Huguette GIRERD demande s'ils ont toujours leur restaurant en Ardèche.

Mme le Maire répond que non, ils ont dû fermer en raison de la baisse de fréquentation liée au coût des locations élevées dans ce lieu touristique et aux très fortes chaleurs à midi en été.

Plusieurs conseillers trouvent que le prix du plat du jour est un peu élevé pour le secteur.

Mme Huguette GIRERD demande si tout est fini au restaurant.

Mme le Maire répond qu'il manque seulement quelques bricoles.

Les futurs gérants s'occupent des tables et des chaises, de la décoration. Ils devraient ouvrir le bar en premier en attendant d'installer la salle du restaurant.

➤ Vente bâtiment ADAPEI

Mme le Maire explique qu'un compromis devait être signé avec M. Kevin RAMSEIER le 29 juillet, puis repoussé une première fois au 1^{er} août.

Ayant demandé au notaire de mentionner clairement dans l'acte que ce bâtiment n'était pas un ERP et ne pouvait pas accueillir de public, ni pour des spectacles, ni pour une cantine populaire, ni pour une ressourcerie, ni en résidence d'artistes, l'acheteur a demandé un mois de délai pour vérifier avec son avocat ce qu'il pourrait faire. Une réponse a été reçue le 16 septembre pour signer le compromis de vente le 30 septembre.

Mme Corinne BOUCHISSE demande ce qu'est une ressourcerie.

Mme le Maire explique qu'il s'agit de la vente de matériel d'occasion.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si l'acheteur sera encore prioritaire si la signature est encore reportée.

Mme le Maire répond qu'il n'y aura pas de report indéfiniment et qu'un courrier en recommandé pourra être envoyé en demandant de signer ou de refuser la vente.

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui paiera les frais de notaire.

Mme le Maire répond que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

➤ **Permis de construire**

Mme le Maire explique que la station d'épuration n'étant pas aux normes, un courrier a été reçu de la Préfète en septembre 2023 pour demander de ne plus accorder de permis de construire.

Récemment, c'est une Demande Préalable qui a fait l'objet d'une demande d'annulation de la part de la Préfecture.

La commune de CULOZ-BEON, épinglée par l'Europe qui a regardé les communes de plus de 2 000 habitants qui ne sont pas aux normes, a obtenu un nombre de permis / nouveaux habitants divisé par deux par rapport aux années précédentes. Une telle réunion devrait avoir lieu pour VIRIEU LE GRAND.

Mme le Maire précise qu'il y a surtout des demandes pour des petits travaux mais peu de demande de permis de construire dont le dernier date de novembre 2023.

Mme le Maire explique qu'une demande préalable a été reçue et validée mi-août pour transformer une dépendance en habitation. Les demandeurs avaient préalablement contacté l'ABF et ont respecté toutes les instructions. Or la Préfecture a demandé à ce que la mairie retire cette autorisation pour cause de station d'épuration non conforme.

Suite à ce refus, les demandeurs ont la possibilité de faire valoir leurs arguments. Mme le Maire explique qu'elle les a reçus et qu'elle compte appuyer leur demande de révision du refus.

Elle précise que la Commune est toujours dans l'attente du rendez-vous avec la DDT pour décider du nombre de permis de construire autorisés par an sur la Commune.

Elle rappelle également que la compétence eau et assainissement est à la charge de la Communauté de Communes Bugey Sud et que les travaux de la STEP de Virieu le Grand ne sont prévus qu'entre 2030 et 2038.

Mme le Maire explique donc qu'elle a écrit à la Préfecture, copie au Sous-Préfet et à la CCBS et transmis par mail au Sous-Préfet en indiquant qu'une clarification de cette situation serait à mettre en place afin de savoir combien de permis de construire peuvent être accordés par an.

Mme le Maire explique également qu'elle a rendez-vous la semaine prochaine avec l'ABF : Architecte des Bâtiments de France concernant le PDA : Périmètre Délimité des Abords autour des bâtiments classés.

Actuellement, lors des demandes d'urbanisme, l'avis ABF est demandé si les travaux se trouvent dans les 500m autour des monuments historiques. S'il y a co-visibilité avec un des bâtiments classés, l'ABF donne un avis conforme avec obligation de suivre ses prescriptions, sinon il émet des recommandations et c'est le Maire qui décide de les suivre ou pas.

Un mandat précédent a validé un PDA qui réduit un peu le périmètre sur lequel l'avis de l'ABF est requis. Or, Mme le Maire explique que dans le PDA, les avis seront tous obligatoires. Elle précise qu'en général, ces prescriptions coûtent plus cher aux demandeurs.

Mme le Maire indique que pour que ce nouveau périmètre soit pris en compte, il doit passer à l'enquête publique, ce qui était prévu en même temps que l'enquête du PLU.

Mais Mme le Maire explique qu'elle n'est pas d'accord avec ce PDA trop étendu entraînant des avis ABF obligatoires. De ce fait, deux solutions sont possibles, la première est de rester avec le périmètre actuel de 500m avec avis simples (recommandations) ou conformes (obligatoires) et la deuxième est de refaire un PDA limité aux seules co visibilité.

Ce sujet sera donc vu la semaine prochaine en présence du Sous-Préfet.

Mme Tiphany CHATILLON demande des informations complémentaires quant à la demande qui a été refusée. Il s'agit bien d'un bâtiment existant dans lequel le raccordement à l'assainissement est déjà présent. Cela implique qu'aucun bâtiment ne pourrait être rénové.

Mme le Maire répond qu'effectivement, cette dépendance est déjà raccordée à l'eau et à l'assainissement. C'est pour cela que le dossier a été accepté par le service instructeur. Elle ne comprend donc pas pourquoi cette demande a été refusée par la Préfecture.

Mme le Maire souhaite avoir un rendez-vous avec les services de l'Etat afin de savoir combien de permis de construire elle aura le droit d'accepter. Car au vu du retrait de cette DP, on peut penser que plus aucun dossier augmentant la population et donc la quantité d'eaux usées, ne sera accordé. Si c'est le cas, Mme le Maire le fera savoir à la population afin d'éviter les retraits d'autorisations.

Plusieurs conseillers indiquent qu'il y a incohérence dans les propos étant donné que l'on prévoit une augmentation de la population dans le PLU et le SCOT.

➤ **Point stop**

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud va faire une expérimentation d'un point STOP au rond-point. Un emplacement existe pour se garer. Il peut sembler étrange de vouloir réglementer l'autostop mais il semble que ce soit une demande de certaines personnes du Valromey afin d'être plus en sécurité.

Mme le Maire précise qu'un panneau sera mis en place à la charge de la CCBS.

➤ **Terrains VALENCY**

Mme le Maire explique que par courrier du 22 avril 2024, le mandataire judiciaire informait la Commune par lettre recommandée que le Tribunal de Commerce de LYON avait prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de la liquidation judiciaire de la société VALENCY SARL, les actifs n'ayant fait l'objet d'aucune marque d'intérêt durant près de 9 ans.

Au titre de l'article 713 du Code civil, la commune peut récupérer lesdits biens.

Les parcelles au nom de VALENCY sont au nombre de 34 pour une superficie totale de 60 775 m² comprenant les rues de Clairefontaine et des parcelles de forêt.

Il a été évoqué « un droit d'entrée » pour reprise des rues par la Commune car le lotissement de Clairefontaine est bien raccordé à l'eau et à l'assainissement, mais pour l'éclairage public, les lampadaires seraient installés mais non fonctionnels.

Aujourd'hui, la compétence eau et assainissement relève de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Mme le Maire propose d'intégrer les parcelles de VALENCY dans la Commune sans ticket d'entrée en écrivant aux habitants du lotissement Clairefontaine en précisant qu'aucun gros travaux ne sera fait. Il semble qu'il manquerait seulement un boîtier pour l'éclairage public. De plus, en cas de chute de neige, la priorité reste sur l'école et le centre-ville.

Mme Tiphane CHATILLON demande s'il n'y a pas un syndic au lotissement.

Mme le Maire le confirme et explique que c'est un domaine privé mais que les habitants du lotissement souhaiteraient revenir dans le domaine public de la commune.

Mme Tiphane CHATILLON se demande si on peut récupérer ces parcelles gratuitement.

Mme le Maire explique que ces parcelles deviennent des biens sans maîtres. De plus, une parcelle serait intéressante pour pouvoir installer des trimax.

Mme le Maire propose de revoir ce point lors d'un prochain conseil.

L'ensemble des conseillers souhaite tout de même valider ce soir, avec 2 Absentions (Tiphane CHATILLON par rapport à sa procuration, Florent PAILLE par procuration)

➤ **Solutions d'impression**

Mme le Maire explique que le contrat avec ACS pour les solutions d'impression de la mairie et de l'école arrive à son terme.

L'impression du bulletin auprès de la société SEDI dans le Gard, outre le prix attractif, a permis d'économiser les matériels pour attendre la fin du contrat et repartir sur des bases saines.

Après consultation, le nouveau contrat a été signé avec ACS. Il a été décidé d'opter pour un copieur à l'école au lieu de deux, avec accord des instituteurs, et un copieur un peu plus petit à l'accueil puisque les bulletins ne sont plus imprimés en mairie.

Après comparaison, il a été retenu un financement sur 36 mois à 241 € HT / mois avec option d'achat pour 241 € au terme des 3 ans. Pendant les deux années suivantes, seuls les coûts copies, inférieurs à ceux d'aujourd'hui, seront à payer.

Mme le Maire précise que ce nouveau contrat représente une économie d'environ 40 000 € sur 5 ans.

Elle explique que les sociétés reviennent souvent deux ans avant la fin du contrat pour faire une nouvelle proposition qui n'est pas toujours intéressante.

C'est pour cela qu'une consultation a été faite au terme du contrat et que le résultat est financièrement très avantageux.

➤ **Création d'une association similaire à un comité des fêtes**

Mme le Maire explique qu'elle a reçu Mmes Hélène GALLEZOT et Lorraine PEYNICHOU qui envisagent de créer une association tenant lieu de comité des fêtes de la commune. Elles savent bien sûr que l'association Virieu Animations a été dissoute mais le collectif qui envisageait cette reprise d'activités avait besoin de temps pour en discuter.

Il y a deux sujets : des animations comme l'organisation de la fête de la musique, d'un bal du 14 juillet, halloween, et la gestion des matériels.

Ces personnes souhaitent s'intégrer davantage dans la commune, sans l'étiquette « Prêfe ». Elles souhaitent proposer des animations aux habitants. Elles vont discuter avec Tiphanie CHATILLON, dernière présidente de l'association Virieu Animations.

Elles souhaitent également que le conseil municipal soit informé de leur intention avant de poursuivre.

Mme Béatrice LACHENAL demande quelles seraient leurs relations avec les autres associations qui organisent déjà des manifestations.

Mme le Maire explique qu'elles souhaitent reprendre le rôle qu'avait Virieu Animations en organisant des manifestations et en prêtant du matériel.

Mme Huguette GIRERD demande pourquoi elles parlent de l'association la Prêfe.

Mme le Maire répond qu'elles font partie de l'association La Prêfe mais ce nouveau projet sera à part.

Mme Tiphanie CHATILLON reprend en précisant qu'elles souhaitent reprendre le matériel que Virieu Animations a donné à la Commune alors que le conseil municipal vient de valider les tarifs de location. Cela devient compliqué.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que cela simplifiera la gestion du matériel pour la Commune et ses employés.

Il faut avancer petit à petit.

➤ **Création d'une nouvelle association pour le Sou des Ecoles**

Comme évoqué un peu avant, Mme le Maire tenait à informer l'Assemblée que des parents se sont réunis pour reformer un Sou des Ecoles. L'association devrait bientôt voir le jour officiellement.

➤ **Parcelle Cascade et local communal**

Mme Béatrice LACHENAL demande si l'achat du terrain de la Cascade a été validé ainsi que la division de la parcelle du local communal Route de Genève.

Mme le Maire répond que le géomètre est venu sur place pour pré-borner les deux endroits et que les plans provisoires ont été reçus. Les bornages définitifs sont prévus les 20 et 21 octobre.

➤ **Parcelle à la vente pour M. PESENTI**

Mme Béatrice LACHENAL demande où en est le dossier de la parcelle à vendre à M. PESENTI dans la zone artisanale.

Mme le Maire répond que ce dossier avance mais qu'elle ne sait pas exactement où il en est. Elle va se renseigner.

➤ **Eclairage public**

Mme Béatrice LACHENAL demande si d'autres devis ont été reçus à ce sujet comme mentionné lors du dernier conseil municipal.

Mme le Maire répond qu'elle a reçu un devis en dehors du SIEA mais que cela reste encore très cher.

Elle a regardé sur internet et a trouvé des lampadaires beaucoup moins chers pour 50 000 heures de durée de vie contre 100 000 dans le devis de l'électricien. A voir si cela change beaucoup de chose. Toutefois l'électricien ne garantit pas d'installer du matériel qu'il ne connaît pas.

De plus, avant de changer les luminaires avec un électricien, il faut sortir du SIEA et on ne connaît pas encore les modalités.

➤ **Travaux salle des fêtes**

Mme Béatrice LACHENAL demande si les travaux urgents de la salle des fêtes ont été effectués.

Mme le Maire explique que les travaux n'ont pas encore débuté. Des devis pour réparer les fuites sont en attente avant de commencer tout travaux. Des devis pour refaire le faux plafond et de la peinture sont en cours. Les tubes néon des luminaires doivent également être changés par des leds. Pour le plancher, il semble que le mieux est de le poncer et vitrifier.

Mme Tiphonie CHATILLON demande des informations sur le parquet.

Mme le Maire répond qu'il avait été envisagé de le recouvrir (carrelage ou autre matériau dur) mais une des entreprises venues pour un devis a précisé que plus le sol est dur et plus le son va résonner. Il préconise de garder le plancher en chêne pour l'acoustique mais seulement le poncer et le vitrifier. Les lattes cassées seront changées.

Elle précise que les travaux devront se faire entre les locations de la salle des fêtes, c'est-à-dire entre le 26 octobre et le 26 novembre pour une première partie ; la réunion du PPRN du 26 novembre pourra être déportée à la salle du conseil si besoin.

➤ **Travaux salle du conseil**

Mme Béatrice LACHENAL demande également si le projet de réfection de la salle du conseil a avancé, ce qui était prévu avec des bénévoles.

Mme le Maire répond que les bénévoles se font rares et que ces travaux seront certainement demandés à Yves WITKOWSKI, en tant qu'entreprise.

Mme le Maire précise que les travaux pour l'installation de l'ascenseur ont commencé. La marquise a été enlevée. Le plombier est venu et nous a fait le devis pour enlever les radiateurs et boucher les tuyaux.

Mme Béatrice LACHENAL demande combien de temps vont durer les travaux.

Mme le Maire ne peut répondre mais on espère une bonne coordination des entreprises afin que le secrétariat ne reste pas trop longtemps dans les travaux.

➤ **Assurance des associations**

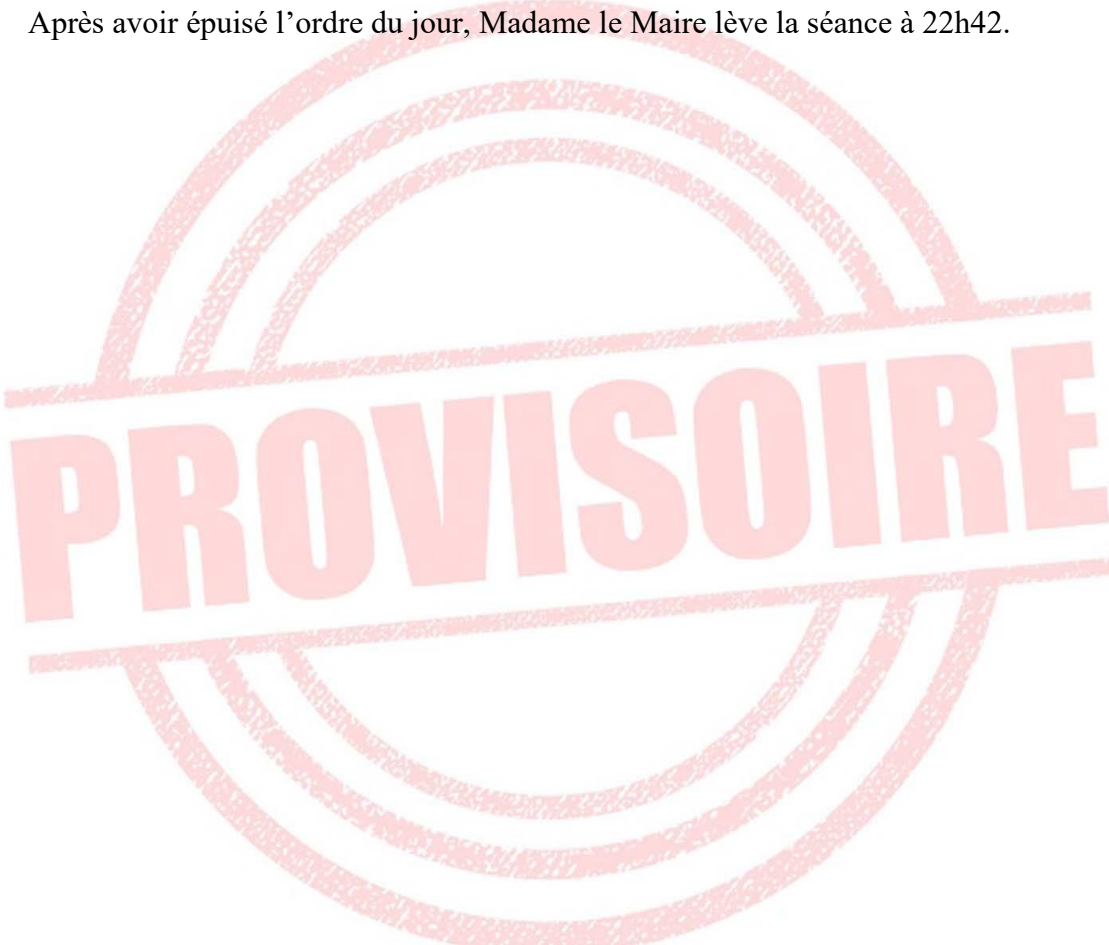
Mme Béatrice LACHENAL demande si les associations ont envoyé leur attestation d'assurance comme cela a été évoqué lors du dernier conseil municipal, afin d'éviter que ce soit la mairie qui paie les dégâts.

Mme le Maire répond qu'un courriel leur a été fait et que quelques attestations ont été retournées.

Mme Tiphany CHATILLON demande si ce n'était pas obligatoire de fournir cette attestation chaque année.

Mme Corinne BOUCHISSE le confirme et indique que ce document était demandé avec les dossiers de demandes de subvention.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h42.



PROVISOIRE